

JEAN-PIERRE BUYLE

Un président des avocats sans langue de bois

Avocat brillant, ancien bâtonnier au barreau francophone de Bruxelles, président d'Avocats.be, animateur de la Fondation Pœlaert du nom de l'architecte qui a conçu le Palais de Justice de Bruxelles, les sujets de conversation ou de polémique ne manquent pas avec Maître Jean-Pierre Buyle.

Faire le métier d'avocat, c'est sans doute être altruiste. Le risque est de se confondre entièrement à la cause de son client. Pour Jean-Pierre Buyle, "être avocat, c'est d'abord rétablir certaines formes d'égalité tout en étant garant de l'Etat de droit. On accepte ou on refuse une cause en fonction de sa conscience. Nous devons toujours garder une distance par rapport à la cause à défendre même si, je l'avoue, ce n'est pas toujours très aisé. J'ajouterai que plus un cas est difficile à défendre, plus il a le mérite de l'être dans une démocratie comme la nôtre. C'est le droit de tout un chacun de voir les procédures scrupuleusement respectées et les politiques n'ont aucun grief à émettre à l'encontre des avocats qui, mieux que quiconque, savent où se trouve la norme".

L'affaire Jurado

Dans cette optique, quelle est la cause la plus complexe qu'a eu à défendre notre interlocuteur? Sans aucun doute l'affaire Jurado qui secoua le monde bancaire luxembourgeois coupable du blanchiment de l'argent du cartel de Cali qui, comme celui de Medellin, concernait le trafic de drogue. "Je l'ai défendu, poursuit maître Buyle et j'ai obtenu pour lui une peine de prison de quelques années. Mais quelle ne fut pas ma surprise d'apprendre qu'il avait été enlevé par les services secrets américains pour être condamné à de très lourdes peines aux USA. Second étonnement, j'avais appris que la magistrate en charge de l'affaire était la maîtresse du chef des renseignements luxembourgeois et qu'avant chaque audience, elle s'en référait à lui. Je n'ai jamais obtenu son dessaisissement et, au contraire, elle reçut une promotion à la Cour d'Appel".

Le droit s'adapte-t-il assez vite à la réalité de la société? Jean-Pierre Buyle reconnaît l'excellent travail de l'actuel ministre de la Justice dans la réforme du Code Civil qui n'avait quasi pas évolué depuis Napoléon. Mais il est vrai qu'il y a aujourd'hui trop de lois "qui pourraient mettre en danger l'état de droit car tout simplement les juristes eux-mêmes ne s'y retrouvent plus".

Inadmissible

Notre ancien bâtonnier s'insurge avec virulence contre le non-respect en Belgique de la Déclaration des Droits de l'Homme dont on a fêté en 2018 les 70 ans. Il nous confie son cour-

roux: "Aujourd'hui, dans notre pays, on enferme des enfants avec leurs parents dans des conditions inhumaines dans le centre 127 bis en bord de piste de l'aéroport national. Vous n' imaginez pas le bruit assourdissant qu'ils doivent y subir. Auparavant, la Belgique avait été condamnée pour ces faits à Strasbourg et le ministre Wathelet y avait mis fin à l'époque. Qu'en sera-t-il avec une nouvelle secrétaire d'Etat dans un gouvernement en affaires courantes? De même pour les perquisitions auprès des personnes ayant hébergé des migrants et qui posent de grandes questions sur le respect des droits de l'homme en la matière?"

Art et justice

Parlons du rôle du bâtonnier, cher à Maître Buyle, qui l'exerça durant deux ans après avoir été élu par ses pairs. On y retrouve le symbole du bâton, celui qui invite au respect de la discipline mais aussi celui sur lequel on s'appuie. Le bâtonnier est le chef des avocats d'un barreau mais il est surtout là pour aider ses confrères dans tous les problèmes qu'ils pourraient rencontrer tant dans leur vie professionnelle que privée. "Vous n' imaginez pas la solidarité qui règne entre les avocats, souligne Jean-Pierre Buyle. Pour ma part, j'ai voulu marquer mon bâtonnat d'une dose d'humanisme et aussi par un rapprochement avec le monde artistique que j'avais souvent eu l'occasion de côtoyer. J'ai fait entrer l'art au Palais de Justice car les artistes, tout comme les avocats, aiment transgresser la norme. Tous deux peuvent se retrouver dans l'émotion qu'ils expriment et dans leur amour de l'expression de la liberté. Je n'ai pas oublié ma jeunesse et ma maman qui peignait si bien et qui m'a emmené souvent visiter les expositions et les musées. J'en ai gardé une grande admiration notamment pour Rubens. J'ai également évolué dans une troupe de théâtre qui a donné des spectacles chez Claude Volter et j'ai même dansé chez Bèjart. J'admirais beaucoup le cirque et je voulais être trapéziste. Mon père me conseilla de faire d'abord le droit puis j'ai enchaîné avec le droit économique et bancaire et j'ai donc dit adieu à mes rêves de trapèze!"

Et dans la foulée de ses goûts pour la préservation du patrimoine, Maître Buyle a pris fait et cause pour la restauration du Palais de Justice en piteux état. "C'est un acte délibéré de l'Etat fédéral qui se désintéresse complètement de la Région bruxel-



Jean-Pierre Buyle a été bâtonnier au barreau francophone de Bruxelles pendant deux ans.

loise. On a trouvé des millions pour construire de nouveaux palais de justice en province et ici rien pour le moment alors que les plafonds s'effondrent. Un chiffre qui en dit long: le budget total annuel alloué aux réparations du Palais de Justice est de... 350 euros! Mais au-delà de ce désamour, il y a bien entendu le lobby des promoteurs qui louent cher et vilain toute une série de bâtiments connexes au palais de Justice qu'ils verraient bien disparaître pour en construire un nouveau qu'ils céderaient sous un bail juteux à l'Etat. Nous tentons au sein de la Fondation Pœlaert de contrecarrer tous ces projets. Dans cette fondation totalement apolitique, nous pouvons compter sur le soutien d'architectes, d'anciens magistrats, de représentants de l'Union européenne, de personnalités telles que Paul Dujardin, patron de Bozar ou de François Schuiten"

Avocats.be pour tous

Autre corde à l'arc de notre invité, la présidence d'Avocats.be. Cette association représente les avocats des barreaux francophones et germanophones de Belgique mais aussi de tous les justiciables. "Nous avons défendu le pacte de l'ONU sur les migrants, nous nous insurgeons contre l'état des prisons, la violation du secret judiciaire, l'exclusion de certains justiciables de la procédure car tout simplement ils en craignent les coûts. C'est pour cela que nous avons instauré la première consultation à cinquante euros"

La scission des barreaux francophone et néerlandophone à Bruxelles n'est certainement pas un frein au bon fonctionnement de la justice. Au contraire, d'après maître Buyle, ils n'ont jamais aussi bien travaillé ensemble! "La justice en Belgique est un pouvoir mal aimé. On ne lui donne aucun moyen. Alors que tous les pays européens en augmentent

les budgets, chez nous, c'est l'inverse qui se passe. Résultat: de nombreux classements sans suite, des suppressions d'audiences faute de magistrats et, on en a parlé, le délabrement de certains bâtiments. A se demander si la justice dérange certains. Nous avocats, nous sommes entièrement solidaires des magistrats qui sont de grande qualité dans notre pays notamment grâce à l'apport des femmes qui sont de plus en plus nombreuses à exercer ces fonctions."

Des lois neutres?

Mais au-delà de ces constats, il est vrai aussi que dans certaines juridictions le recrutement pose problème et qu'il est temps de revaloriser le métier de juge. Les projets d'introduction des nouvelles technologies ont été une catastrophe. Et notre interlocuteur de nous rappeler que ce sont les avocats, à travers leur association, qui pourvoient à la fourniture d'outils informatiques aux magistrats. "Il y a un risque de privatisation de la justice avec toutes les dérives que cela peut impliquer. Par contre, plus aucun signe distinctif dans les salles d'audience puisque tous les crucifix ainsi que les portraits de nos souverains en ont été enlevés. Ce qui ne veut pas dire que des convictions religieuses ou philosophiques ne soient pas sous-jacentes au contenu de certaines lois. Je pense ici à celles relatives à la dépénalisation de l'avortement dont les sanctions qu'elles contiennent ne sont sans doute pas toutes appropriées, l'aspect émotionnel ayant une grande part dans cette question." En guise de conclusion, Jean-Pierre Buyle rappelle que "la justice est un pouvoir mais aussi une vertu. Elle doit être accessible à tous. Elle doit demeurer à jamais indépendante et le justiciable se doit d'être toujours respecté."